

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Uniquement sur rendez-vous au 03 89.76.80.61
Présence obligatoire du demandeur (adultes/enfants)

- FAIRE LA PRE-DEMANDE EN LIGNE (<http://www.ants.gouv.fr>)
 - L'IMPRIMER ET L'APPORTER LE JOUR DU RDV (ou transférer la pièce jointe la veille de votre RDV sur la boîte mail de la Mairie de Guebwiller : accueil@ville-guebwiller.fr)
 - 1 PHOTO D'IDENTITE COULEUR DE MOINS DE 6 MOIS et conforme aux normes ISO :
La photographie doit être nette, sans pliure, ni traces. Correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan. Le fond doit être uni, de couleur claire.
Le sujet doit : présenter son visage face à l'objectif, avoir la tête bien droite, le regard fixant l'objectif, adopter une expression neutre et avoir la bouche fermée.
Le cou et le visage doivent être bien dégagés, les yeux doivent être parfaitement visibles, pas de mèche cachant le coin du sourcil ou de l'œil.
Pas de serre tête, pinces, élastiques, chouchous apparents.
Il est conseillé de retirer les lunettes. La monture de lunettes ne doit pas masquer les yeux. Les montures épaisses sont interdites. Il ne doit pas y avoir de reflets sur les lunettes et les verres teintés ou colorés sont interdits.
La photo peut être faite par un photographe professionnel ou dans une cabine photo agréé.
 - ACTE DE NAISSANCE DE MOINS DE 3 MOIS pour une 1ère demande, perte, vol
sauf si vous possédez un passeport ou une carte d'identité valide.
 - CERTIFICAT DE NATIONALITE FRANÇAISE pour une 1ère demande, perte, vol
sauf si vous possédez un passeport ou une carte d'identité valide.
 - ORIGINAL D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS D'1 AN au nom du demandeur
Il faut impérativement une facture de consommation. Il peut s'agir d'un des documents suivants :
 - avis d'imposition (*mais non la situation déclarative*), taxe d'habitation, redevance des ordures ménagères (*documents biens adaptés car souvent y figurent les deux noms du couple*),
 - facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone y compris de téléphone mobile,
 - quittance d'assurance pour le logement, quittance de loyer.**Les factures de relance ne sont pas acceptées. La copie d'une facture électronique est admise.**
 - VOTRE ANCIENNE CARTE D'IDENTITE s'il s'agit d'un renouvellement
 - CHANGEMENT D'ETAT CIVIL
 - **En cas de mariage** : acte de mariage de moins de 3 mois.
 - **En cas de divorce** : apporter le jugement de divorce autorisant l'usage du nom marital.
 - **Femmes veuves** : l'acte de décès du conjoint.
 - JUSTIFICATIF D'UN VOYAGE A VENIR dans un pays européen, à savoir :
réservation d'hébergement, billet de transport, attestation d'une agence de voyage, attestation de l'employeur en cas de voyage professionnel, attestation sur l'honneur de déplacements réguliers en Allemagne ou en Suisse pour faire des courses ou des loisirs,
-
- PERSONNES MINEURES
Venir impérativement accompagné de l'enfant. Empreintes à partir de 12 ans
 - carte d'identité du parent accompagnant + carte d'identité du mineur
 - autorisation parentale (à compléter sur place ou 3ème page du CERFA)
 - EN CAS DE DIVORCE : fournir la copie du jugement justifiant de la résidence de l'enfant.
-
- ENFANTS MAJEURS OU PERSONNES HEBERGEES
 - Attestation manuscrite de l'hébergeant avec mention « DEPUIS PLUS DE 3 MOIS »
 - Carte d'identité de l'hébergeant
 - Justificatif de domicile de l'hébergeant de MOINS DE 3 MOIS
-
- EN CAS DE PERTE OU DE VOL
 - DECLARATION DE PERTE** à remplir en MAIRIE, **DECLARATION DE VOL** à remplir en GENDARMERIE.
 - TIMBRE FISCAL DE 25.00€** à acheter soit : à la perception, dans un bureau de tabac ou électronique en ligne : timbres.impots.gouv.fr)

PASSEPORT

Uniquement sur rendez-vous au 03 89.76.80.61
Présence obligatoire du demandeur (adultes/enfants)

- FAIRE LA PRE-DEMANDE EN LIGNE ([http:// www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr))
- L'IMPRIMER ET L'APPORTER LE JOUR DU RDV (ou transférer la pièce jointe la veille de votre RDV sur la boîte mail de la Mairie de Guebwiller : accueil@ville-guebwiller.fr)
- 1 PHOTO D'IDENTITE COULEUR DE MOINS DE 6 MOIS et conforme aux normes ISO :
La photographie doit être nette, sans pliure, ni traces. Correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan. Le fond doit être uni, de couleur claire.
Le sujet doit : présenter son visage face à l'objectif, avoir la tête bien droite, le regard fixant l'objectif, adopter une expression neutre et avoir la bouche fermée.
Le cou et le visage doivent être bien dégagés, les yeux doivent être parfaitement visibles, pas de mèche cachant le coin du sourcil ou de l'œil.
Pas de serre tête, pincés, élastiques, chouchous apparents.
Il est conseillé de retirer les lunettes. La monture de lunettes ne doit pas masquer les yeux. Les montures épaisses sont interdites. Il ne doit pas y avoir de reflets sur les lunettes et les verres teintés ou colorés sont interdits.
La photo peut être faite par un photographe professionnel ou dans une cabine photo agréé.
- ACTE DE NAISSANCE DE MOINS DE 3 MOIS pour une 1ère demande, perte, vol
sauf si vous possédez une carte d'identité nationale valide.
- CERTIFICAT DE NATIONALITE FRANÇAISE pour une 1ère demande, perte, vol
sauf si vous possédez une carte d'identité nationale valide.
- ORIGINAL D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS D'1 AN au nom du demandeur
Il faut impérativement une facture de consommation. Il peut s'agir d'un des documents suivants :
 - avis d'imposition (*mais pas la situation déclarative*), taxe d'habitation, redevance des ordures ménagères (*documents biens adaptés car souvent y figurent les deux noms du couple*),
 - facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone y compris de téléphone mobile,
 - quittance d'assurance pour le logement, quittance de loyer.**Les factures de relance ne sont pas acceptées. La copie d'une facture électronique est admise.**
- VOTRE ANCIEN PASSEPORT s'il s'agit d'un renouvellement
- VOTRE CARTE D'IDENTITE
- CHANGEMENT D'ETAT CIVIL
 - **En cas de mariage** : acte de mariage de moins de 3 mois.
 - **En cas de divorce** : apporter le jugement de divorce autorisant l'usage du nom marital.
 - **Femmes veuves** : l'acte de décès du conjoint.
- TIMBRES FISCAUX (bureaux de tabac ou électronique sur internet : timbres.impots.gouv.fr)
 - **86.00€** pour un majeur.
 - **42.00€** pour les mineurs de 15 ans et plus.
 - **17.00€** pour les mineurs de moins de 15 ans.

PERSONNES MINEURES

Venir impérativement accompagné de l'enfant. Empreintes à partir de 12 ans.

- carte d'identité du parent accompagnant + carte d'identité du mineur
- autorisation parentale (à compléter sur place ou 3ème page du CERFA)
- EN CAS DE DIVORCE : fournir la copie du jugement justifiant de la résidence de l'enfant.

ENFANTS MAJEURS OU PERSONNES HEBERGEES

- Attestation manuscrite de l'hébergeant avec mention « DEPUIS PLUS DE 3 MOIS »
- Carte d'identité de l'hébergeant
- Justificatif de domicile de l'hébergeant de MOINS DE 3 MOIS

EN CAS DE PERTE OU DE VOL

DECLARATION DE PERTE à remplir en MAIRIE, **DECLARATION DE VOL** à remplir en GENDARMERIE.